

Arrondissement
de MULHOUSE

Nombre des Membres
du Conseil Municipal

élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
20

Conseillers absents :
13

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 06 février 2025
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le six février de l'an deux mille vingt-cinq)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (20) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Raphaël SPADARO, Miné SEYHAN, Bilge BAYRAM, Bérengère MICODI, Sébastien BURGUY et Alexandre DURRWELL

Excusés (13) :

Mme Catherine MATHIEU-BECHT (procuration à Mme ADAM)
M. Jean KIMMICH (procuration à M. WOLFF)
Mme Barbara HERBAUT
M. Adriano MARCUZ
Mme Sophie ACKER (procuration à M. BOUTHERIN)
M. Bruno TRANCHANT
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme LOUIS)
Mme Guileine LEVY
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Véronique FLESCHE (procuration à M. NYREK)
M. Lucas SCHERRER
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

Point 8 de l'ordre du jour

Demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de l'implantation de la société HOLDING SOPREMA SA à Sausheim

La société HOLDING SOPREMA SA souhaite implanter une usine spécialisée dans la fabrication de panneaux isolants en mousse rigide de polyuréthane sur le ban de Sausheim.

Le site prend place sur une bande de terrain déboisé entre STELLANTIS et la route de Chalampé. Des mesures compensatoires à ce déboisement prendront place, y compris pour partie sur le ban de Rixheim.

Le projet consiste à construire un bâtiment industriel de 30 253 m², pour lequel un permis de construire a été déposé.

Cette installation regroupera :

- Une halle de production,
- Une halle de stockage, constituée de 3 cellules,
- Une zone de stockage des matières premières et auxiliaires de fabrication : cuverie, locaux IBC (cuves GRV, pour les stockages en contenants individuels (récipients mobiles)) et bobines, cuves enterrées.

Les différentes zones du bâtiment de la société HOLDING SOPREMA SA sont classées aux régimes de l'autorisation et enregistrement au titre des rubriques ICPE suivantes :

- 3410 – h : Fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique de produits chimiques organiques tels que : matières plastiques (polymères, fibres synthétiques, fibres à base de cellulose)
- 4330 : Liquides inflammables de catégorie 1
- 4130 : Toxicité aiguë catégorie 3 / inhalation
- 2661 : Transformation de polymères
- 2663 : Stockage de pneumatiques et produits composés d'au moins 50% de polymères

Une consultation du public aura lieu du 27 janvier au 28 avril inclus. De plus, deux réunions publiques auront lieu, une réunion dite « d'ouverture » aura lieu le **jeudi 6 février 2025 à 19h à la mairie de Sausheim**, sis 38 Grand'Rue et une réunion dite de « clôture » se déroulera **entre le 14 avril et le 28 avril 2025** à la mairie de Sausheim (la date de cette réunion sera précisée au moins 7 jours avant sa tenue sur le site internet de la préfecture du Haut-Rhin, par voie de publication dans deux journaux locaux et par un affichage dans les mairies de Sausheim, Baldersheim, Battenheim, Hombourg, Illzach, Ottmarsheim et Rixheim).

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- de donner un avis favorable quant à la demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement en ce qui concerne l'implantation de la société HOLDING SOPREMA SA à Sausheim.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 11 février 2025

Pour le Maire,
la Première Adjointe



Catherine MATHIEU-BECHT

Le Secrétaire de séance,



Patrice NYREK

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **12 FEV. 2025**